

## Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Secrétariat général des ministères  
économiques et financiers

### **Arrêté du 18 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;  
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;  
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;  
Vu l'arrêté du 21 mars 2012 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de l'agence comptable des services industriels de l'armement- département comptable ministériel (ACSIA-DCM);  
Vu l'arrêté du 17 décembre 2012 relatif à la création et organisation générale du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial des enquêteurs de l'INSEE;  
Vu l'arrêté du 14 novembre 2018 portant création et organisation générale des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institués par l'arrêté du 14 novembre 2018 susvisé, ainsi que le nombre de sièges auquel elles ont droit sont fixés conformément aux indications des tableaux annexés au présent arrêté.

#### Article 2

Les syndicats mentionnés à l'article précédent pourront désigner des représentants suppléants dans la limite du nombre de sièges de représentants titulaires qui leur sont attribués. Ils disposent d'un délai maximum de quinze jours à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

#### Article 3

L'arrêté du 2 février 2015 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du ministère des finances et des comptes publics, du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique et du ministère de la décentralisation et de la fonction publique est abrogé, à l'exception des tableaux fixant la répartition des sièges aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de la DGDDI - Aéronavale Marseille - Aéronavale Nantes - Aéronavale Rouen- Aéronavale Antilles-Guyane et Île-de-France (ex aéroterrestre Île-de-France).

#### Article 4

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 janvier 2019.

Pour les ministres et par délégation :  
*La secrétaire générale,*  
I. BRAUN-LEMAIRE

*ANNEXES*  
ANNEXE I

COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSTITUÉS EN APPLICATION DES ARTICLES 31 ET 32 DU DÉCRET N° 82-453 DU 28 MAI 1982 MODIFIÉ

La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au CHSCT ministériel unique, ainsi que le nombre de sièges auquel elles ont droit sont fixés ainsi qu'il suit:

- syndicats affiliés à la Fédération Solidaires Finances: 3 sièges de représentants titulaires;
- syndicats affiliés à la Fédération des finances CGT: 2 sièges de représentants titulaires;
- syndicats affiliés à la Fédération des finances Force Ouvrière (FO): 1 siège de représentant titulaire;
- syndicats affiliés à la Fédération CFDT des finances: 1 siège de représentant titulaire.

La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au CHSCT unique d'administration centrale, ainsi que le nombre de sièges auquel elles ont droit sont fixés ainsi qu'il suit:

- syndicats affiliés à la Fédération CFDT des finances: 2 sièges de représentants titulaires;
- syndicats affiliés à la Fédération Solidaires Finances: 2 sièges de représentants titulaires;
- syndicats affiliés à la Fédération des finances CGT: 1 siège de représentant titulaire;
- syndicats affiliés à la Fédération des finances Force Ouvrière (FO): 1 siège de représentant titulaire;
- syndicats affiliés à la Fédération UNSA finances: 1 siège de représentant titulaire.

ANNEXE II

**COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSTITUÉS  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34 DU DÉCRET N° 82-453 DU 28 MAI 1982 MODIFIÉ**

Les sièges de représentants titulaires du personnel aux CHS-CT départementaux répertoriés à l'annexe II de l'arrêté du 14 novembre 2018 sont répartis conformément aux indications du tableau ci-dessous entre les organisations syndicales suivantes :

- syndicats affiliés à la Fédération Solidaires Finances ;
- syndicats affiliés à la Fédération des finances CGT ;
- syndicats affiliés à la Fédération des finances Force Ouvrière (FO) ;
- syndicats affiliés à la Fédération CFDT des finances ;
- syndicats affiliés à la Fédération CFTC des finances ;
- syndicats affiliés à la Fédération UNSA finances.

CHS-CT	NOMBRE DE SIÈGES DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES										TOTAL SIÈGES de titulaires	
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Non affiliés		
AIN	1	3		1								5
AISNE	2	2		1								5
ALLIER	1	2	1	1								5
ALPES-DE-HAUTE- PROVENCE	2	2		1								5
HAUTES-ALPES	2	1	1	1								5
ALPES-MARITIMES	1	2	1	3								7
ARDÈCHE	2	2		1								5
ARDENNES	2	3										5
ARIÈGE	2	1		2								5
AUBE		1		3	1							5
AUDE	1	2		2								5
AVEYRON	1	3		1								5
BOUCHES-DU-RHÔNE	5	3		1								9

CHS-CT	NOMBRE DE SIÈGES DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES										TOTAL SIÈGES de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Non affiliés	
CALVADOS	1	2	1	3							7
CANTAL	1	2		2							5
CHARENTE	1	2		2							5
CHARENTE-MARITIME	2	3	2								7
CHER	1	2		1		1					5
CORRÈZE	1	3		1							5
CORSE-DU-SUD	1	1		4							6
HAUTE-CORSE	2	1		2							5
CÔTE-D'OR	2	3	1			1					7
CÔTES-D'ARMOR	1	3		1							5
CREUSE	2	3									5
DORDOGNE	2	2		1							5
DOUBS	2	2	1	2							7
DRÔME	1	2	2								5
EURE	1	3		1							5

CHS-CT	NOMBRE DE SIÈGES DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES										TOTAL SIÈGES de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Non affiliés	
EURE-ET-LOIR		3	1	1							5
FINISTÈRE	1	2		3							6
GARD	1	3		2							6
HAUTE-GARONNE	3	4		1							8
GERS	1	2		2							5
GIRONDE	2	4		2							8
HÉRAULT	4	2		2							8
ILLE-ET-VILAINE	4	3	1								8
INDRE	1	2	1	1							5
INDRE-ET-LOIRE	2	1	1	1							5
ISÈRE	2	4									6
JURA	1	1	1	2							5
LANDES	1	3		1							5
LOIR-ET-CHER	1	2	1			1					5
LOIRE	1	2	1	1							5

CHS-CT	NOMBRE DE SIÈGES DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES											TOTAL SIÈGES de titulaires	
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Non affiliés			
HAUTE-LOIRE	1	2		2									5
LOIRE-ATLANTIQUE	2	2	3	1									8
LOIRET	1	2	2	2									7
LOT	2	2		1									5
LOT-ET-GARONNE	2	3											5
LOZÈRE	1	3		1									5
MAINE-ET-LOIRE	1	2		2									5
MANCHE	1	2	1			1							5
MARNE	2	3	1	1									7
HAUTE-MARNE		1		4									5
MAYENNE	1	2	1	1									5
MEURTHE-ET-MOSELLE	1	3	2	1									7
MEUSE	1	3	1										5
MORBIHAN	1	3	1										5
MOSELLE	1	2	2	3									8

CHS-CT	NOMBRE DE SIÈGES DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES										TOTAL SIÈGES de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Non affiliés	
NIÈVRE	2	1	2								5
NORD	4	2	2	1							9
OISE	1			4							5
ORNE		2	1	2							5
PAS-DE-CALAIS	1	2		2		1					6
PUY-DE-DÔME	2	3		2							7
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	2	2	1	2							7
HAUTES-PYRÉNÉES	3	1		1							5
PYRÉNÉES-ORIENTALES	2	2	1	1							6
BAS-RHIN	1	3	1	2							7
HAUT-RHIN	1	1	3	1		1					7
RHÔNE	2	3	2	2							9
HAUTE-SAÔNE	1	2		2							5
SAÔNE-ET-LOIRE	2	2		1							5
SARTHE	1	2	1	1							5



CHS-CT	NOMBRE DE SIÈGES DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES										TOTAL SIÈGES de titulaires	
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Non affiliés		
SAVOIE	2	3		1		1						7
HAUTE-SAVOIE	2	3		1		1						7
PARIS	3	4	1	1								9
SEINE MARITIME	3	2	1	2								8
SEINE-ET-MARNE	2	3	1	1								7
YVELINES	2	3	1	2								8
DEUX-SÈVRES	2	2	1									5
SOMME	2	2		3								7
TARN	2	2		1								5
TARN-ET-GARONNE	1	2	1	1								5
VAR	2	2		2								6
VAUCLUSE	1	3		1								5
VENDÉE	1	2		2								5
VIENNE	2	2		2	1							7
HAUTE-VIENNE	2	2	1	1								6

CHS-CT	NOMBRE DE SIÈGES DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES											TOTAL SIÈGES de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Non affiliés		
VOSGES	1	2	1	1								5
YONNE	2	2		1								5
TERRITOIRE DE BELFORT	2	1	1	1								5
ESSONNE	2	2		2								6
HAUTS-DE-SEINE	3	2		1								6
SEINE-SAINT-DENIS	3	4	1	1								9
VAL-DE-MARNE	2	3		2								7
VAL-D'OISE	2	3		2								7
GUADELOUPE	3	2		1								6
MARTINIQUE	1	3	1		1							6
GUYANE	2	2		1	1							6
LA RÉUNION	2	4		1								7
MAYOTTE	1	3		2								6
POLYNÉSIE FRANÇAISE		2		3								5
ST-PIERRE-ET-MIQUELON		2		1								3

CHS-CT	NOMBRE DE SIÈGES DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES										TOTAL SIÈGES de titulaires
	CGT	Solidaires	CFDT	FO	UNSA	CFTC	CGC	FGAF	FSU	Non affiliés	
NOUVELLE-CALÉDONIE				5							5
WALLIS-ET-FUTUNA				3							3

### ANNEXE III

#### COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONSTITUÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 36 DU DÉCRET DU N° 82-453 DU 28 MAI 1982 MODIFIÉ

##### Direction générale des douanes et droits indirects

Les sièges de représentants titulaires du personnel au CHS-CT spécial de la Direction nationale du renseignement douanier et des enquêtes douanières, et du service national de douane judiciaire sont répartis conformément aux indications du tableau ci-après entre les organisations syndicales suivantes :

- syndicat national des agents des Douanes CGT ;
- syndicat Solidaires Douanes ;
- syndicat CFDT Douane ;
- union syndicale des douanes et droits indirects Force Ouvrière ;
- UNSA-Douanes.

CHS-CT spéciaux DGDDI	CGT	SOLIDAIRES	CFDT	FO	UNSA	TOTAL SIÈGES de titulaires
Direction nationale du renseignement douanier et des enquêtes douanières et service national de douane judiciaire	1	1	1	1	2	6

Les mandats des 5 CHSCT spéciaux - Aéronavale Marseille, Aéronavale Nantes, Aéronavale Rouen Aéronavale Antilles-Guyane et Île-de-France (ex aéroterrestre Île-de-France) constitués à l'issue des élections de 2014 sont provisoirement maintenus.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2019 sera constituée, sous forme de SCN, une nouvelle direction nationale des garde-côtes des douanes qui regroupera l'ensemble des personnels exerçant des fonctions aéromaritime ou aéroterrestre de la DGDDI. Des élections devront être organisées à l'automne pour son CT. Elles permettront de composer le CHSCT spécial qui lui sera rattaché.

Un nouvel arrêté devra être pris en amont modifiant la carte des CHSCT spéciaux de la douane en supprimant les 4 CHSCT « Aéronavale » existants, remplacés par le nouveau CHSCT spécial du SCN, et en modifiant la composition du CHSCT spécial d'Île de France dont le périmètre couvrira exclusivement des agents de la surveillance terrestre.

Concernant le CHSCT spécial d'Île de France, une nouvelle élection devra être organisée pour apprécier la nouvelle représentativité syndicale sur son nouveau périmètre.

La répartition des sièges de titulaires pour ces 5 CHSCT est celle figurant à l'arrêté du 2 février 2015 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du ministère des finances et des comptes publics, du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique et du ministère de la décentralisation et de la fonction publique, reprise dans le tableau ci-dessous :

CHS-CT spéciaux DGDDI	CGT	SOLIDAIRES	CFDT	FO	UNSA	CDMT*	TOTAL SIÈGES de titulaires
CHSCT spécial Île-de-France	1		3	1	1		6
Aéronavale Marseille	2		1		3		6
Aéronavale Nantes	1	2	1		2		6

CHS-CT spéciaux DGDDI	CGT	SOLIDAIRES	CFDT	FO	UNSA	CDMT*	TOTAL SIÈGES de titulaires
Aéronavale Rouen		1	2		3		6
Aéronavale Antilles- Guyane			1		3	1	5

\* : Centrale Démocratique Martiniquaise des Travailleurs.

### Direction générale des finances publiques

Les sièges de représentants titulaires du personnel au sein des CHS-CT spéciaux de la direction générale des finances publiques sont répartis conformément aux indications du tableau ci-après entre les organisations syndicales suivantes :

- syndicat national CGT des Finances Publiques ;
- syndicat national Solidaires Finances Publiques ;
- syndicat CFDT des Finances Publiques ;
- syndicat national Force Ouvrière des Finances Publiques ;
- syndicat national CFTC des finances publiques.

CHS-CT spéciaux DGFIIP	CGT	SOLIDAIRES	CFDT	FO	CFTC	TOTAL SIÈGES de titulaires
Direction impôts service	1	4	1			6
Direction des services informatiques Sud-Est Outremer	2	3		1		6
Direction des services informatiques Sud- Ouest	2	2	1	1		6
Direction des services informatiques Ouest	1	2	3			6
Direction des services informatiques Paris Champagne	3	3				6
Direction des services informatiques Nord	3	2		1		6
Direction des services informatiques Pays du Centre	2	2		2		6
Direction des services informatiques Est	1	2	1		2	6
Direction des services informatiques Rhône- Alpes Est Bourgogne	1	3	1		1	6
Direction des services informatiques Paris- Normandie	1	3		2		6

*Enquêteurs INSEE, ACSIA-DCM, Service commun des laboratoires*

Les sièges de représentants titulaires du personnel au sein des CHS-CT spéciaux Enquêteurs INSEE, ACSIA-DCM et Service commun des laboratoires sont répartis conformément aux indications du tableau ci-après entre les organisations syndicales affiliées :

- à la Fédération Solidaires Finances ;
- à la Fédération des finances CGT ;
- à la Fédération des Finances Force Ouvrière (FO) ;
- à la Fédération CFDT finances.

CHS-CT spéciaux	CGT	SOLIDAIRES	CFDT	FO	TOTAL SIÈGES de titulaires
Enquêteurs INSEE	4	1	1	1	7
ACSIA-DCM	1	1	1	2	5
SCL	1	2	2	1	6